

Le Journal des Trois-Rivières.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Jours de Publication :

LUNDI ET JEUDI.

"IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS."

McLEOD & MARTEL,

Propriétaires-Rédacteurs.

7ème. Année.

Les Trois-Rivières, (Province de Québec), Lundi, 8 Juillet 1871.

No. 13.

Incendiaires et pillards.

Les préparatifs faits par le sieur Gaillard, père pour faire sauter Paris et l'incendier étaient formidables. Le désastre eût été bien plus considérable qu'il ne l'est réellement, si l'entrée soudaine et inattendue des soldats n'avait déjoué ces sinistres projets, et si quelques bons citoyens n'avaient pris à tâche de détruire les torpilles et les mines placées dans les égouts, et de couper les fils et les mèches qui y correspondaient. On cite notamment un capitaine de la garde nationale, resté dans Paris et dans les bataillons de la Commune, avec l'assentiment du gouvernement, qui, à l'aide de quelques hommes résolus, a pu conjurer bien des désastres. Il a démantelé un grand nombre d'appareils, notamment ceux qu'on avait placés sous le Trocadéro pour le faire sauter. Il a passé deux nuits dans les égouts pour mener à bonne fin cette œuvre, qui n'était pas sans péril, puisque deux de ses hommes y ont trouvé la mort.

Plusieurs prisonniers fédérés avaient révélé, dans leurs premiers interrogatoires, le projet des communi-cards d'incendier les monuments de Versailles. On a redoublé depuis lors de surveillance et de précautions et nous avons le regret de dire que les premières investigations ont semblé confirmer les aveux prisonniers. Trois personnes ont été arrêtées, hier matin, dans un café de Versailles où elles tenaient les propos les plus compromettants. Leur conversation, surprise par un agent, avait trait au projet formé par les communi-cards d'incendier le Château. Dans la ville, huit autres individus, soupçonnés du même dessein, ont été également arrêtés.

Au milieu des scènes de barbarie qui nous environnent, on est heureux d'enregistrer quelques actes de rare dévouement.

Lors de l'incendie de la Porte Saint-Martin, alors que les habitants qui avaient pu s'échapper aux flammes et aux balles des insurgés s'enfuyaient épouvantés, un gargon du restaurant Deffaux, au nom de Charles, sans calculer le danger, pénétra au milieu du brasier se dirigeant vers les cabines de M. Roncey, saisit un petit coffre fort qui s'y trouvait, le jette dans la rue, et se précipite après; il ramasse son trésor et est assez heureux pour s'enfuir sans être vu des assassins qui guettaient aux issues.

Le lendemain, il s'enquerra partout de son patron, pour lui remettre les 5,000 francs qu'il avait pu sauver du désastre au péril de sa vie.

Voici un autre acte de courage que nous nous plaisons à signaler.

Le 25 mai, vers six heures du soir, les Vengeurs de la Commune, irrités de l'attitude des habitants du quartier, qui a pour centre le passage du Désir, enfoncèrent des boutiques sur le boulevard de Strasbourg, répandant le pétrole et y mirent le feu; feu de joie, disaient-ils, que les habitants alimentaient comme les maisons.

Embusqués sur la chaussée du boulevard et sous la voûte du passage qui communique au faubourg Saint-Martin, les insurgés tiraient impitoyablement sur quiconque tentait d'éteindre le feu.

C'est alors que M. Joseph Vananti, fumiste habitant le passage du Désir, au risque d'une mort presque certaine, et seul aux prises avec ces misérables jusqu'à l'arrivée des troupes de ligne, se dévoua pour organiser les premiers secours contre l'incendie. Pendant le combat, qui a duré toute la nuit, Vananti poursuivit son œuvre courageuse; il a éteint le feu à trois reprises différentes et en divers endroits, restant constamment exposé au tir des insurgés, comme aux projectiles de l'artillerie.

C'est au courage et au sang froid de M. Vananti qu'on doit la conservation de l'île de maisons comprises entre le boulevard de Strasbourg, la rue du Château d'Eau, le faubourg Saint-Denis et la rue de la Fidélité.

C'est un devoir de signaler de tels actes à la reconnaissance publique; c'est la première récompense qui leur est due.

M. Léon Fabert écrit de Paris au Journal de l'ouest :

Je passais rue de Rivoli, quand j'aperçus, au No.

168, un bureau de tabac à demi ouvert, et sur le seuil duquel se tenait une femme, dont l'air affligé me frappa. La devanture brisée du magasin me donna de suite le secret de cette douleur. Comme j'examinais curieusement les dégâts, la pauvre femme m'adressa la parole.

— Entrez, monsieur, me dit-elle, ce que vous voyez là n'est rien. Si vous voulez savoir comment ces sauvages nous ont traités, vous n'avez qu'à regarder l'intérieur de la boutique !

J'entrai. C'était quelque chose d'indescriptible. On eût dit qu'une bande de singes malfaisants, ou de fous furieux, avait été enfermée là plusieurs heures. Rien n'était intact. Boîtes à cigares, cartons, glaces, etc., tout avait été brisé, défilé, émietté, pulvérisé. Quant aux cigares et au tabac, ils avaient été volés.

Si j'eusse su que je fusse déjà contre le vandalisme des communi-cards, je ne pus retenir un cri de surprise.

La pauvre femme me prit par la main :

— Vous n'avez pas tout vu, suivez-moi.

Et elle me fit passer dans l'arrière-boutique.

— Ils sont restés là une nuit, me dit-elle, la nuit de mardi à mercredi. Ils ont mangé mes provisions, bu mon vin jusqu'à être saouls, et, quand ils ont été repus, ils se sont tirés des coups de fusils. Regardez !

Elle me fit voir sur le parquet une mare de sang fraîchement lavée.

— Voyez encore, reprit la malheureuse marchande en montrant l'escalier descendant à la cave. Là, du haut en bas des marches, ils ont frotté un drap trempé dans le sang. Dans la cave, il y a du sang. Voyez, les balles qui ont percé le mur et percé la main courante de l'escalier.

Nous revînmes à la boutique. Une voisine entra, Mme Caumont, un nom illustre dans la parfumerie parisienne.

— Tiens ! fit-elle, c'est en petit comme chez moi. Seulement, j'ai près de 70,000 frs. de perte en objets brisés, emportés et en argent volé. Heureusement que vous avez un lit pour dormir ou pour pleurer; moi, j'ai un matelas chez des amis, rue Charlot.

C'est de l'air le plus calme que l'infortunée nous contait sa ruine.

— Par bonheur, continua-t-elle, j'ai pu dire leurs vérités à ces gens-là. C'est peu, mais c'est quelque chose.

— Comment ne vous ont-ils pas tuée ? lui demandai-je.

— Il n'ont pas osé. Au dernier moment, quand les balles sifflaient et quand les obus tombaient comme la grêle, j'ai couru à l'Hôtel-de-Ville. J'ai pris Bergeret par le bras; je l'ai appelé gredin, voleur, canaille. Je leur ai crié à tous qu'ils étaient la honte et la perte de Paris. Bergeret m'a offert 50 frs que je lui ai jetés à la figure. Il m'a laissé m'en aller sans mot dire.

J'ai un écrit de Bergeret reconnaissant que ses gardes m'ont cassé 8,000 frs dans mon magasin. Cet écrit là ne vaut pas 2 sous, mais c'est l'attestation de mon malheur. Je le garde.

Je vous jure que j'étais plus ému que ma narquoise. Elle avait peut-être, du reste, épuisé toutes ses larmes. Je demandai aux victimes de ce vandalisme comment elles avaient pu abandonner leur maison.

— Oh ! c'est bien simple, me répondit-elle. A 4 h. 15, ils sont venus en nous disant : "Déménagez votre peau, nous allons brûler votre boutique" et ils se sont installés là. Vous voyez ce qu'ils ont fait.

Ces deux actes atroces se sont passés rue de Rivoli, No. 169 chez Mme Roncey, burlesque, et chez M. Caumont, parfumeur.

Les insurgés se sont empressés de mettre en liberté les prisonniers, voleurs ou assassins, qui se trouvaient à la Roquette au moment de leur départ.

Au nombre de ces prisonniers libérés se trouvent deux individus très-dangereux, deux assassins connus sous les surnoms de Bêbé et de Petit-Jean. Le premier avait été condamné à mort, le 21 février dernier, par la cour d'assises de la Seine, pour meurtre commis au Champ-de-Mars; le second avait aussi été condamné à mort récemment pour tentative de meurtre sur un des gardiens de la Roquette,

où il était déjà détenu en vertu d'une condamnation antérieure.

Tous deux avaient vu par peine commuée en celle de la réclusion par la Commune, qui devait les faire mettre en liberté jour de sa chute. Le lendemain de sa sortie des Roquette, Bêbé organisait publiquement le pillage de l'église de Ménilmontant.

Voici encore un exemple, dit le Petit Moniteur universel, des excès des femmes insurgées :

Dans la journée de mercredi, lorsque les soldats emportèrent la barricade élevée au point où la rue de Mazargan, se passa dans la maison qui porte le numéro 20 de la dernière rue, une scène horrible qui nous a été racontée par des témoins oculaires.

Une femme affolée par la rage menaçait de mort son mari, s'il ne descendait pas la rue et ne se opposait à la marche de l'armée.

— Si tu n'en tues un, disait-elle au milieu des plus horribles injures, je te tue, moi !

Et, tout en parlant, elle chargeait le fusil qu'elle avait arraché des mains du pauvre diable.

Les soldats arrivèrent et un capitaine planta le drapeau tricolore sur la barricade.

Alors la furie ouvrit sa porte, visa l'officier, et, lui lançant une balle dans le front, l'éteignit raide mort.

— Vois, dit-elle, Fais-en autant, lâche !

Le mari terrifié prit le fusil fumant, descendit l'escalier pour gagner la rue, et tomba dans un groupe de soldats qui avaient forcé la porte de la maison et allaient venger la mort de leur chef.

La femme se démenant comme un démon, fut tuée à coups de baïonnette.

L'homme, descendu dans la rue, fut placé près du cadavre de l'officier, et malgré ses supplications, fut fusillé pour avoir été pris les armes à la main.

Son cadavre a été transporté à l'orphelinat de la rue d'Enghien.

On s'est aperçu de plusieurs cas d'empoisonnement dans l'armée. Après enquête, il résulte que ces empoisonnements avaient été causés par des tabacs et des cigares achetés par les soldats dans différents débits; aussi, les tabacs et cigares sont-ils aujourd'hui l'objet d'un examen sérieux avant d'être mis en vente.

Le compte a été fait des fameux soldats du 88e de ligne et tous ces mauvais sujets, infidèles à leur devoir, ont été châtiés par l'exemple. Il y en avait douze cents à retrouver, ils ont été retrouvés, bien constaté, bien convaincus et les 200 derniers ont été fusillés au Père Lachaise.

Les prisonniers de la Commune en Angleterre.

Le Gaulois donne les renseignements suivants sur l'itinéraire suivi par les prisonniers depuis leur capture jusqu'à leur arrivée à destination :

— L'homme pris à Paris pour un motif quelconque est conduit à Versailles, à pied, entre deux files de fusiliers ou de cavaliers, après qu'on a pris ses nom, prénoms, âge, domicile, etc., et après qu'on l'a dépouillé de ses armes, s'il en possédait.

Le prisonnier, dès qu'il arrive à Versailles, est dirigé sur Satory, où il subit une deuxième constatation d'identité.

— L'interrogatoire, — nous voulons dire l'interrogatoire sérieux, qui se fit d'abord à la caserne d'artillerie, puis à Satory, parce que les prisonniers devenaient trop nombreux — a lieu maintenant à l'Orange-rie.

— C'est là que les prisonniers une fois interrogés, sont ou relâchés ou envoyés dans les ports.

— Les prisonniers qui sont retenus sont dirigés sur Brest, la Rochelle, Cherbourg et autres ports de mer.

— Ils sont enfermés dans les wagons à marchandises, lesquels comme on le sait, sont complètement fermés et ne permettent aucune communication avec le dehors.

— Au dernier convoi, il y avait trente prisonniers par wagon.

— Les prisonniers sont complètement seuls; il n'y a parmi eux ni agents ni montons. Chacun d'eux reçoit au départ un pain de munition; dans chaque wagon, il y a de l'eau à la disposition des voyageurs

en route, on change cette eau à chaque arrêt du train; durant la station du train, on donne de l'air à ces messieurs, et on permet de descendre à ceux qui en ont besoin.

— Le train qui les emmène se compose ainsi, un wagon d'agents, quatre wagons d'insurgés; un wagon d'agents, etc.

— Les agents ne touchent pas d'indemnité pour ces voyages, si ce n'est un pain de munition et une boîte de conserves pour la route; dès qu'ils sont arrivés à destination, ils remettent leurs prisonniers à l'autorité maritime, et repartent aussitôt pour Versailles.

— Les prisonniers sont alors conduits par les marins dans des vaisseaux qui se tiennent en rade et qui servent de pontons.

— On les installe dans les entre-ponts, où ils se couchent en rangs d'oignons, absolument comme dans les baraques de la Commune; ils ont la nourriture des matelots; ceux qui ont de l'argent peuvent se procurer quelques douceurs à la cantine.

— Les premiers jours sont employés au nettoyage du corps; la plupart de ces hommes ont le corps d'une saleté intolérable. Or on n'aime pas cela à bord et on force les arrivants à se laver, chose dont ils n'avaient jamais eu l'habitude.

— Quand ils arrivent au port, les prisonniers passent devant des commissions mixtes qui les interrogent au point de vue judiciaire, et séparent définitivement le mauvais grain, le grain passable et le grain complètement avarié.

Un incident sur lequel les moralistes auront toujours lieu de glaner vient de préoccuper l'attention du public.

Nous ne croyons pouvoir refuser à nos lecteurs le plaisir de lire les pièces de ce petit procès qui vient d'avoir lieu entre le Nouveau-Monde et la Minerve.

Tout le monde reconnaît immédiatement que cette fois comme toujours la Minerve a le dessus sur son adversaire pour la grossièreté du langage et la brutalité du procédé.

Au tour qu'elle prend en face de ses adversaires on dirait véritablement que c'est sur les quais que se fabriquent ses éditoriaux.

Mais venons au fait : le Nouveau-Monde annonçait l'autre jour que le Procureur Général Oumet avait accepté le programme.

La Minerve qui en face d'une affirmation semblable du même journal à propos de Sir Geo. Cartier n'avait pas jugé prudent de répondre, craint cette fois de voir sa réputation compromise.

A l'entendre une accusation grave venait d'être portée contre l'Hon. M. Oumet.

Le Nouveau-Monde sommé de prouver ne demandait pas mieux que de le faire et cita le nom de M. Adolphe Oumet comme étant celui qui pouvait appuyer sa preuve.

La Minerve redoubla d'injures et de dénégations et ne craignit pas de qualifier un citoyen honorable que l'on aurait été si heureux de compter pour appui, de fourbe et d'imposteur.

Ainsi pris à partie M. Adolphe Oumet eut devoir répondre et faire sa preuve en conséquence.

Voici donc ce qu'il écrivait samedi dernier au Nouveau-Monde :

LE DÉFI.

MM. les Rédacteurs.

La Minerve de ce matin répond au défi que vous lui avez lancé, relativement à l'acceptation du programme catholique par l'Hon. Procureur-Général G. Oumet, en me gratifiant de deux épithètes qui lui sont depuis longtemps familières.

On me traite de fourbe et d'imposteur parce que j'aurais dit au Nouveau-Monde que l'un des premiers ministres se rangeait sous la bannière des programmatistes.

Je ne répondrai à ces insultes que par des faits, qui dans la discussion actuelle, auront leur éloquence et feront justice de la tactique dégoûtante que la Minerve semble avoir adoptée contre les auteurs du programme catholique.

Le 17 de juin courant on apportait à mon bureau une dépêche télégraphique ainsi conçue :

People's Telegraph Company,

Montréal, June 17th 1871.

Telegraph from St. Eastache.

30 St. Gabriel.

To Gustave Oumet.

"Dis à Adolphe Oumet que j'accepte, et qu'il vienne avec ces autres amis aujourd'hui."

"[Signé] G. Oumet."

N'ayant jamais fait offre de mes services au Procureur-Général, n'ayant en aucune manière promis de m'occuper des élections ministérielles, ayant toujours dit cependant en mainte et mainte circonstance que je supporterais de toutes mes forces le ministère actuel, lui faisant grâce de ces péchés passés à condition qu'il accepterait le programme catholique, n'étant pas justifiable de croire et de dire que le Procureur-Général consentait par ce télégramme à devenir l'un des nôtres ?

Les ministres connaissent nos conditions, elles n'étaient nullement secrètes, cachées, elles ont été publiées, répétées sur tous les tons à tous les membres conservateurs qui sont venus demander notre support.

Le Procureur Général tout le premier en était informé.

Sur une invitation qu'il me faisait d'assister à un caucus ministériel, je lui répondis que la chose m'était impossible à cause de l'opposition faite au programme catholique.

Or, du moment que je reçus communication de cette dépêche télégraphique, je fus très-heureux de faire part de cette nouvelle à mes amis.

La lutte dans le Comté des Deux-Montagnes était alors extrêmement sérieuse.

Le Procureur-Général était, disait-on complètement démoralisé et abattu, son mandat devait lui échapper des mains.

Serait-ce l'effet de l'abattement, la crainte d'une défaite ou la sincérité d'une opinion qui avait motivé cette acceptation ?

J'avouerai que je n'ai guère pris la peine de rechercher l'explication de sa conduite.

L'élection du Comté de Champlain me tenait plus au cœur que celle des Deux-Montagnes, et le soir même je parlais pour Trois-Rivières.

A mon retour j'ai trouvé la discussion engagée à propos de cette acceptation.

Comme toute la preuve reposait sur moi, je me trouve aujourd'hui forcé de le faire, quoiqu'à mon grand regret.

Je laisse le public juge du défi, à lui de montrer du doigt les fourbes et les imposteurs.

ADOLPHE OUMET.

Cet exposé loyal et franc des faits, la Minerve ne dut au moins cesser ces insultes; c'était trop attendre d'un journal qui ne parle que comme le charretier même sur le cheval; sur le même ton et moyennant finance.

Elle renouvela donc ses accusations de fourberies et d'impostures et voici l'histoire ingénieuse qu'elle inventa ce matin pour donner le change et offrir une explication plausible sur les faits racontés par M. Adolphe Oumet et le télégramme qui lui avait été communiqué.

"Maintenant," dit la Minerve, "pourquoi cette dépêche ?"

"Deux mots vont l'expliquer. Le 16 juin l'Hon. Procureur-Général recevait la dépêche suivante de son fils :

Montréal, 15 juin 1871.

A l'Hon. G. OUMET

Ste. Scholastique.

Alphonse Oumet offre ses services. Réponse.

GUSTAVE OUMET.

"M. Alphonse Oumet est un autre avocat bien connu à Montréal. Il désire savoir si l'Hon. Procureur Général avait besoin de lui."

"L'Hon. M. Oumet ne répondit qu'à St. Eustache à la dépêche reçue à Ste. Scholastique et dans un moment d'insouciance, il écrivit Adolphe au lieu d'Alphonse. Son intention était en effet d'accepter quelque chose; mais pas le programme; des services qu'on lui offrait sans conditions."

Voilà toute la difficulté. De là à l'acceptation du programme, il y a loin. Si M. Adolphe Oumet se fit donner la peine de rechercher l'explication de cette conduite au lieu d'inventer des suppositions toutes gratuites, il n'eût point propagé cette fausseté que l'Hon. M. Oumet acceptait le programme."

"Ou l'Hon. Procureur a écrit le mot Adolphe par inadvertance, ou il avait l'intention d'écrire son nom."

Comment y a-t-il ? fit la vieille femme avec avidité, car elle ne savait pas lire beaucoup plus que Brûlart.

Le braconnier donna lecture du premier :

"Au premier janvier prochain, je payerai à l'ordre de François-Auguste Brûlart, etc., la somme de dix mille francs."

— Tu n'as qu'à signer ça, dit-il ensuite.

— Et l'autre ? fit Michel.

— L'autre, répondit Brûlart, est de deux mille francs à l'ordre de Josephine Picaud, dite la Pitache.

Quand Michel eut pris connaissance des deux billets qui avaient été libellés par le père Boulay, de Jagerau, marchand de tabac, de papier timbré et de tous conseils, Brûlart père alla ouvrir un vieux bahut dans un coin de la chambre et en retira une fiole d'encre après laquelle pendait une ficelle à laquelle une plume était attachée.

Comment y avait-il de l'encre en cet endroit ? C'est ce qu'il est facile d'expliquer.

Pendant le dernier hiver, un marchand de bois qui avait acheté des coupes avait employé les deux Brûlart et s'était installé chez eux un ou deux fois par mois pour faire ses comptes et payer ses ouvriers. La plume et l'encre étaient restées.

Le père Brûlart posa le tout devant Michel et lui dit :

— Allons, mon garçon, faut signer ça.

IX

Michel Brûlart savait lire.

Avant de prendre la plume, il prit les deux billets qui avaient été écrits de la main du père Boulay, le marchand de tabac et debout conseils, et il se mit à les lire attentivement l'un après l'autre.

— C'est y bien ça ? dit le père Brûlart.

Parfaitement ça.

— Signe donc alors.

— Un moment, papa, faut songer à tout.

— Plait-il ?

— Une supposition que rien de tout ce que vous me promettez, la vieille et vous, n'arrive...

— Ça arrivera, mon garçon, dit l'autre Pitache.

(A continuer.)

FEUILLETON DU "JOURNAL"

3 JUILLET 1871.

Le Grillon du Moulin.

— Elle a dit que la femme à Chesneau le cantonnier, qui était mariée depuis six ans et toujours bréhaigne, aurait un enfant. La femme à Chesneau est accouchée neuf mois après. Tout ça, tu penses bien, nous a donné confiance. A la mère Brûlart et à moi, et nous avons arrangé ta petite affaire.

— Vous êtes bien bon, papa.

— Mais, reprit le père Brûlart, les bons comptes font les bons amis.

— Ça, c'est vrai.

— Et si je t'ai fait venir, ce n'était pas seulement pour savoir ce qui se passait... c'était encore pour que nous arrangions nos affaires.

— Quelles affaires ?

— Les nôtres, donc.

— Hein ?

— Tu comprends, mon garçon, poursuivait le père Brûlart, que je suis très vieux et que je ne veux plus travailler.

— Ah ! vous avez raison, papa, et si la chose arrive je prendrai joliment soin de vous.

— Je n'en doute pas, mon garçon.

— Vous viendrez vive au moulin...

— Merci bien ! mais Suzon m'y ferait une jolie vie.

— Ou je vous donnerai ce que vous voudrez...

— Non, c'est pas encore ça, mon garçon.

— Ah !

— Vous tu, continua le vieux braconnier, quand on a cinquante-sept ans comme moi, faut être à la merci de peronne.

— Oh ! papa.

— Faut avoir sa petite affaire, du bien et des écus,

Qué que t'en dis ?

— Voyons, papa, dit Michel, consons peu et causons bien. Qué que vous voulez ?

— Je te dirai ça tout à l'heure.

— Pourquoi pas tout de suite ?

— Parce qu'on n'est pas bien dans l'obscurité pour parler de ses affaires.

— Où voulez-vous aller ?

— A la maison. Nous y serons dans un petit quart d'heure, histoire de traverser la sapinière.

La mère Pitache y est justement.

— Ah ! elle y est ?

— Sans doute, elle est de l'affaire; elle veut jaser un brin de ses petits intérêts.

— Ah ! elle aussi ?...

— Elle aussi; et je te vais donner un conseil.

— Parlez...

— Il ne faut pas être regardant avec elle, mon garçon.

— Vous croyez ?

— Elle pourrait tout démolir, et c'est pas la peine.

Sur ces derniers mots, le père Brûlart prit son fils par le bras et ils se mirent à suivre un petit sentier qui grimpait en zigzag au flanc du coteau qui recouvrait la sapinière.

En haut du coteau, la Sologne commençait.

Adieu la plaine fertile du Val, les bonnes formes bien grasses, les fortes prairies que la Loire engraisse de son limon ! Adieu les villages aux jolies maisons de brique rouge ! C'est la pauvre terre qui commence, la terre sablonneuse et maigre, avec ses forêts de sapins et ses landes incultes et ses habitations clair-semées.

Quand ils furent en haut du coteau, le père et le fils, à qui le pays était familier, se mirent à arpenter le sol sablonneux avec une agilité de véritables marmousets nocturnes.

Bientôt, au travers des arbres, ils aperçurent une lueur et dans le ciel d'un bleu foncé une colonne de fumée noire.

" Dans le premier cas, l'affaire tombe de suite. "

" Dans le second, s'il avait l'intention de désigner Adolphe, c'est qu'il en avait eu l'idée. Ce n'était pas lui qui allait au devant du programme; c'est un programme qui était en l'air sans conditions à un parent. "

N'est-ce pas que c'est très ingénieux? "

Mais au moins pensez-vous qu'il y a eu erreur, comment la Minerve ne souffrait-elle pas de l'abus de la fourberie de celui qui a été la victime de cette inavertance. "

Après les explications qui avaient eu lieu entre l'Hon. G. Ouimet et M. Adolphe Ouimet ce dernier n'était ni pas justifiable de croire en recevant ce télégramme qu'il avait rapport à ce qui s'était passé entre eux? "

Mais nous savons plus, nous savons que l'Hon. Procureur Général aurait été heureux de l'appui des *très malveillants* du programme et ne se serait cru aucunement déshonoré de leur concours effectif soit dans les journaux, soit sur les hustings. "

Une fois le danger passé il faut beau de faire le difficile, mais l'on ne devrait pas oublier qu'il est facile pour ceux qui ont été en butte au plus sans honneur de se venger quelque peu de ces avances si autre chose que des considérations personnelles n'avait inspiré leur conduite. "

Pour en revenir à l'acceptation forcée du programme par l'Hon. Procureur Général nous ne voulons insister que sur ce fait. "

C'est qu'en admettant même la version de la Minerve pour exacte, le caractère et la véracité de M. Adolphe Ouimet restent à l'abri de tout soupçon, et les plates accusations de la Minerve retombent sur elle-même. "

(l'Ordre.)

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 3 JUILLET 1871.

Elections Municipales.

Les élections municipales ont eu lieu ce matin. Elles se sont faites partout bien paisiblement. "

J. M. Désilets, Ecr., a été continué dans sa charge de Maire. "

Dans tous les quartiers de la ville, les élections se sont faites sans contestation. Mess. Prosper Beaumier, Xavier Bellefeuille et L. E. Gervais ont été élus conseillers, le premier pour le quartier Notre-Dame, le second pour le quartier St. Philippe et le troisième pour le quartier Ste. Ursule. "

Dans le quartier St. Louis, la contestation se fait entre Mess. John Ryan et Henry Balcer. "

M. P. N. Martel, du Journal a été admis ce matin à la pratique de la profession d'avocat. "

Le "Pays" connaît les siens.

Le Pays réclame plusieurs des candidats élus comme libéraux. Nous croyons qu'il ne se trompe guère. Voici ce qu'il dit de Mess. Houde et Malhiot: "

M. Houde est un libéral de vieille roche. La déclaration dont parle la Minerve est bien connue, et nous conseillons à notre confrère d'en réviser à M. Désilets, l'adversaire de M. Houde, pour en connaître le sens et la portée. "

Il est bien connu que les conservateurs ont fait la guerre à M. Malhiot à Nicolet en 1867, et aux Trois-Rivières en 1869, et que ce Monsieur était très indépendant de caractère et avait des tendances libérales très prononcées. "

Fermeté de principes.

Notre voisin publie une liste des députés élus en les classant, suivant leurs principes politiques. M. Houde s'y trouve dans la colonne de l'opposition et notre voisin a salué sa candidature avec plaisir. Que c'est dégoûtant! "

CHAMPLAIN.

Voici l'état exact des polls, fourni par l'officier rapporteur, dans ce comté. "

	A. Trudel	R. Trudel	Normand
St. Stanislas.....	98	44	69
St. Tite.....	99	23	33
St. Geneviève.....	112	100	3
St. Prosper.....	99	16	2
St. Anne.....	147	160	7
Batiscan.....	34	61	1
Champlain.....	60	48	64
Cap de la Magdeleine.....	35	2	170
St. Maurice.....	78	5	308
N. D. du Mont-Carmel.....	50	3	73
St. Luc.....	17	48	21
Village Permont.....	3	0	15
St. Narcisse.....	37	82	33
St. Flore.....	32	0	38
	902	593	836

Majorité sur R. Trudel.—399

Majorité sur Normand.—836

Majorité sur R. Trudel.—399

Majorité sur Normand.—836

Sir George Cartier est élu pour le comté de Beauharnois, M. Bergevin ayant consenti à retirer sa candidature. "

Vendredi, 23 du courant, mgr. l'évêque des Trois-Rivières, a fait, à Sainte-Ursule, la bénédiction d'une cloche pour le couvent de cette paroisse. "

VISITE DANS LES MISSIONS.—Nous apprenons que le Rév. M. Keroack, curé de St. Guillaume et vicaire forain, a mission de l'évêque des Trois-Rivières d'aller visiter les missions du comté de Compton. "

Décadence de la marine marchande des Etats-Unis.

Le Buffalo Express disait dernièrement: "

Rien ne peint mieux l'état de la décadence de notre marine marchande que le tableau suivant indiquant le nombre de vaisseaux arrivés dans le port de New-York depuis le 24 mai jusqu'au 30 du même mois. "

	Vaisseaux Etrangers	Vaisseaux Américains
Mai 24 Lundi.....	8	8
Mardi.....	10	2
Mercredi.....	11	8
Jeudi.....	12	4
Vendredi.....	10	7
Samedi.....	12	9
Dimanche.....	8	7
Total.....	74	45

Cette disproportion numérique de vaisseaux dit le *New-York Commercial Advertiser*, est assez pitoyable par elle-même mais elle ne découvre pas encore tout le mal. Si le chiffre du tonnage de chaque total était comparé, on verrait que le tonnage de vaisseaux étrangers est plus du double de celui des vaisseaux américains. Plusieurs des premiers sont des navires de 2000 à 4000 tonnes tandis que sur les derniers on ne compte que trois vaisseaux faisant le commerce avec les Indes Occidentales, dont un seul ayant un équipage complet, cinq barques et le reste n'est composé que de brèves d'un très petite capacité. Le tonnage des vaisseaux américains était en moyenne de 500 tonnes. "

Il n'y avait que cinq navires transatlantiques. "

Un nouveau fleau.

Nous sommes menacés, paraît-il, d'un nouveau fleau. Un citoyen qui n'est pas observateur, nous rapporte qu'il a remarqué le phénomène suivant, dans un beau champ de patates qu'il a dans son jardin en cette ville. Nous nous servons de son langage même, qui est très-descriptif de la chose. "

Ce citoyen nous dit qu'il a trouvé dans son champ de patates, une quantité de bêtes bleues, (couleurs de pierris bleue et aillées), qui dévorent avec grande rapidité toutes les feuilles de patates et n'en laissent absolument que le coton. Il dit avoir recueilli plus d'une pinte de cet insecte qui a trouvé dévorant les feuilles de ses patates. Au bout de quelque temps, cet insecte subit une métamorphose. Il se dessèche au soleil, une ouverture s'opère à l'endroit des épaules, près du cou, et il en sort une mouche très-agile, d'abord bleue, qui se pose sur les choux, et sans doute y continue ses ravages. En vieillissant, cette nouvelle mouche devient à peu près couleur d'herbe, probablement par suite de la nourriture de feuilles sur laquelle elle vit. Ce sujet est plus sérieux qu'on ne pense et mérite toute l'attention des agriculteurs. "

La délivrance du Pape.

Une pétition vient d'être adressée à l'Assemblée nationale par Mgr. l'Archevêque de Rouen et par NN. SS. les Evêques d'Evreux, Bayeux, Sées et Coutances. Cette pétition demande que le Pape soit rétabli sur son trône par les armes de la France. "

Les vénérables pétitionnaires demandent à l'Assemblée nationale d'accepter résolument la guerre que l'Italie a déclarée à la Chrétienté tout entière. Mais spécialement à la France en profitant de nos désastres, consommés et rendus irréparables par la révolution du 4 septembre, pour envahir la Ville-Eternelle et emprisonner dans le Vatican le Pape-Roi. "

Ils rappellent que la France, en retirant son drapeau, avait laissé à Rome "sa parole et son honneur. Ils constatent que la parole et l'honneur de la France ont été soufflés par l'Italie, et ils demandent que justice soit faite, de peur que la France ne perde, au ciel et sur la terre, son antique renom de première puissance catholique. "

Voici le texte de la pétition. "

Rouen, le 21 mai 1871

A Messieurs les membres de l'Assemblée Nationale, Messieurs, "

C'est l'honneur de la France et sa gloire la plus pure d'être demeurée toujours fidèle, au milieu même de ses plus cruelles épreuves, aux nobles causes qu'elle a prises sous sa protection. Il est dans son histoire des traditions de dévouement et de loyauté qu'elle ne repudie jamais, et qui lui ont assuré dans le monde une mission providentielle. "

Ainsi, depuis qu'elle a pris avec Clovis le premier rang parmi les nations chrétiennes, elle a toujours été considérée comme la protectrice naturelle de l'Eglise, en même temps qu'elle a maintes fois prouvé qu'elle était la sauvegarde des Etats faibles et opprimés. "

Les malheurs qui sont venus fondre sur elle ont ébranlé pour un moment sa puissance et sa prospérité, mais n'ont pu atteindre son âme, qui demeure d'autant plus grande et plus forte, qu'elle sera plus profondément dévouée aux intérêts éternels de la conscience, de la justice et de la vraie civilisation. "

Or, ces intérêts sacrés ont été audacieusement violés par le gouvernement italien, qui, profitant de nos infortunes et foulant aux pieds les traités et le droit international, s'est emparé par la force du patrimoine dix fois séculaire de l'Eglise, et détient le Souverain Pontife dans une captivité qui, pour être déguisée, n'en est pas moins douloureuse et n'en est que plus funeste. Les catholiques répandus par toute la terre sont lésés dans leurs droits dans la liberté de leur conscience, dans l'exercice de leur culte, et réclament unanimement la première de leurs garanties religieuses: la liberté et l'indépendance du Chef de l'Eglise. "

On ne peut méconnaître aujourd'hui, après les enseignements de l'histoire et le témoignage des hommes politiques les plus considérables, que la liberté et l'indépendance du chef de l'Eglise sont étroitement liées à la conservation de sa souveraineté temporelle. Cette souveraineté non seulement repose, comme toutes les autres, sur la garantie du droit, des traités et des lois internationales, mais elle touche encore aux intérêts les plus élevés et les plus vastes qui soient dans le monde, parce qu'elle couvre le Chef spirituel de cent millions d'âmes, et avec lui leur liberté de conscience. Il ne s'agit donc pas d'une question locale ou d'une institution étrangère, la Papauté n'étant pas plus italienne qu'autrichienne, espagnole, ou française, mais d'une institution de droit public et universel dont le maintien importe au maintien même des intérêts religieux et moraux de l'humanité. "

Telle est spécialement la conviction des catholiques, qui par la voix de leurs évêques réunis à Rome le 8 juin 1862, et représentant les nations les plus diverses, les Etats de la République américaine comme ceux du continent européen, ont fait cette déclaration solennelle: "

" Nous reconnaissons que souveraineté temporelle du Saint-Siège est une nécessité, et qu'elle a été établie par un dessein manifeste de la Providence divine. Nous n'hésitons pas à déclarer que, dans l'état présent des choses humaines, cette Souveraineté temporelle est absolument requise pour le bien de l'Eglise et pour le libre gouvernement des âmes. Il fallait assurément que le pontificat romain, chef de toute l'Eglise, ne fût ni le sot, ni même l'hôte d'un prince, mais qu'il fût assis sur son trône et maître dans son propre domaine, il ne renouât d'autre droit que le sien, et put, dans une paix paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la République chrétienne. "

La situation faite au Souverain Pontife par le récent envahissement de Rome ne justifie que trop cette déclaration. "

Placé en contact immédiat avec les baïonnettes et sous l'œil de la police armée, il n'a pas la liberté nécessaire au bon gouvernement de l'Eglise. Ce serait une dérision de prétendre que le Pape, enfermé dans le Vatican, travaillé par les fonctionnaires d'une puissance hostile et jalouse, peut parler, écrire, se mouvoir, communiquer sans entraves avec les Evêques et les fidèles, rendre des décrets, les faire publier, garder enfin dans tous les actes de son auguste ministère cette pleine souveraineté indépendante qui doit en être la garantie. "

Les nombreux attentats commis depuis quelques mois contre les propriétés des institutions religieuses, avec et sans l'assentiment du gouvernement italien, prouvent que toutes les assurances données par celui-ci sont vaines, et qu'il n'a ni la volonté ni même le pouvoir de les tenir. "

Justement émus de cette situation intolérable, qui menace dans le présent et dans l'avenir la dignité, la sécurité, la liberté de leur conscience, les catholiques de tout l'univers ont déjà élevé la voix pour protester solennellement. "

La France, où la grande majorité des habitants est catholique et donne toujours des preuves incontestables de la vivacité de sa foi, la France a le devoir, elle aussi, de s'associer à cette protestation. Elle a droit d'être protégée dans ses intérêts religieux, les plus nécessaires et les plus considérables pour un peuple; elle a le droit d'exiger de son gouvernement une politique qui leur donne satisfaction. Qui ne comprend que si le Souverain Pontife a reçu la mission divine de gouverner l'Eglise, les fidèles ont l'impression de devoir gouverner librement par celui qui les reconnaît comme le père de leurs âmes? Toute atteinte portée à la liberté de l'un d'eux, ce n'est pas seulement la liberté de l'un d'eux qui est atteinte, c'est la liberté de tous, c'est le droit de tous à la conscience et à leur culte. "

C'est cette haute raison de justice et d'intérêt social qui a toujours inspiré la politique de la France et lui a fait prendre en main, dès l'origine de notre histoire, la protection du Souverain Pontife. Les Papes ont eux-mêmes consacré en quelque sorte ce protectorat de la France; car s'ils ont, dans leurs épreuves, accepté les concours des puissances amies, ils n'ont jamais réclamé tout d'abord que ce lui de la France. Ils ont béni et glorifié souvent les services de la nation qui a reçu d'eux le titre de Fille aînée de l'Eglise. C'est dans ces sentiments que le Pape Anastase II a écrit, à l'aurora de notre épanouissement national, " qu'il voyait dans la nation française une colonne de lauriers que Dieu élevait pour le soutien de la Sainte Trinité. "

Saint Grégoire VII, dans ses lettres à Brunaut, a dit: " C'est la mission de la France, qu'il proclame " natura, obvia, auctus des autres pays que le souverain n'est au-dessus des particuliers. "

Pélage II, au VI^e siècle, se promet des descendants de Clovis la même protection pour le Saint-Siège qu'il avait toujours reçu des empereurs. (3) "

Le Pape Etienne II, au VIII^e siècle, répète à Pépin le Bref " que l'avenir de la Papauté et celui de tout le Peuple romain dépendent principalement de la nation française (4). " Et Alexandre III écrit au XII^e siècle ces paroles dont l'importance n'échappera à personne et que l'histoire a solennellement confirmées: " La France est une nation choisie de Dieu, une nation dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siège. "

Combien d'autres témoignages d'Adrien I^{er}, d'Innocent III, de Grégoire IX, de Boniface VIII et de presque tous les Souverains Pontifes dans les siècles plus voisins du nôtre, nous pourrions citer à l'appui de cette mission providentielle de la France. "

Tant qu'elle a été fidèle à soutenir l'honneur l'indépendance, la libre action de l'Eglise et du Saint-Siège; tant qu'elle a défendu les grands intérêts sociaux et religieux liés nécessairement à cette indépendance, elle a reçu de la Providence une puissance suffisante pour remplir sa mission et une gloire proportionnée à ses efforts généreux. "

Pour l'avoir oubliée au commencement de ce siècle, elle a vu dans son sein l'invasion étrangère et la inattendue du plus puissant de ses souverains, qui, à la tête d'un million d'hommes, avait cru devoir braver les foudres inoffensives en apparence du successeur de Pierre, devenu son captif. "

La République, en 1849, reprit sur ce point l'héritage glorieux des traditions monarchiques, et rétablit le Pape dans ses Etats. L'Empire, à son tour, continua cette politique jusqu'au jour où, cédant à une fatale influence, il s'allia aux ennemis du Saint-Siège, toléra leurs coupables entreprises sur les Etats de l'Eglise, et finit par laisser Pie IX exposé sans défense aux attaques de la Révolution. "

Mais si la France avait retirée son épée, elle avait traité sa parole et son honneur engagés; car le traité de Zurich avait explicitement stipulé le respect de la monarchie pontificale; et l'obligation sur la France de protéger le St. Siège demeurait d'autant plus strict, qu'elle avait à plusieurs reprises repoussé l'intervention des autres puissances catholiques et revendiqué pour elle seule l'honneur de défendre le souverain Pontife, en promettant de toujours demeurer fidèle et de suffire à l'accomplissement de ce devoir. "

Les catholiques français, convaincus que la France ne peut être glorieuse tant que l'Eglise sera humiliée, et qu'il n'y a aucune liberté possible quand la liberté du plus auguste défenseurs de la justice sur la terre est violée, demandent à l'Assemblée Nationale d'élever la voix pour protester contre la violation des traités et les attentats commis envers le Chef de l'Eglise catholique. "

Nous, Evêques de France, interprètes des vœux des fidèles placés sous notre direction, nous venons en apporter le témoignage à l'Assemblée nationale, et, gardiens nous-mêmes des intérêts catholiques, nous la supplions d'inviter le gouvernement à se concerter avec les puissances étrangères afin de rétablir le Souverain Pontife dans les conditions nécessaires à sa liberté d'action et au gouvernement de l'Eglise catholique. "

Veillez agréer, Messieurs l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués. "

Signé: "

† HENRI, CARDINAL DE BONNEHOSE, Archevêque de Rouen. "

† CHARLES FRÉDÉRIC, Evêque de Sées. "

† JEAN PIERRE, Evêque de Coutance et d'Avanches. "

† FLAVIEN, Evêque de Bayeux et Lisieux. "

† FRANÇOIS, Evêque d'Evreux. "

Les anti-programmistes. "

L'Evénement et le Journal de Québec triomphent, chacun dans leur genre, chacun dans leur style. L'un rit, grimace, sautille; l'autre pose, juge et crie. Celui-là se moque des curés; celui-ci insulte les évêques, après avoir jugés et condamnés: *ecce pantabus qui dependunt gregem*, s'écrit-il avec une insolence et une audace impies. Personne en Canada n'avait osé prononcer de telles paroles. "

L'Evénement a tort de se tant réjouir. Son programme a moins réussi que le nôtre. Les deux candidats annexionnistes Langelier et Fréchette ont été bien battus, et lui, le chef du mouvement annexionniste, n'a pu même être mis en nomination nulle part, malgré le grand désir qu'il en manifestait. "

Le Journal de Québec est mieux fondé à chanter victoire dans le district des Trois-Rivières, quoique la défaite de quelques programmistes n'ait pas été causée par ses articles. "

La guerre qu'il a faite au programme avec ses quarante-dix-neuf colonnes n'a causé que du scandale: elle n'a tué personne. Mais il est une autre guerre qui a beaucoup nui au programme, et ce que le journaliste ne pouvait pas faire, le président du Chemin de fer du Nord l'a fait. "

De même que l'Evénement avait l'annexion pour programme, le Journal de Québec avait le chemin de fer du Nord pour levier, et il s'en est servi avec quelque succès en certains endroits. "

Nous n'en félicitons pas le gouvernement; et si l'apercevait lui-même tôt ou tard qu'il n'a pas lieu de s'en féliciter. Les programmistes défaits étaient les vrais et les plus surs amis du gouvernement. On verra comment il faudra compter avec les anti-programmistes d'ici. "

Comme l'a dit Mgr. l'évêque de Montréal, le programme catholique est la plus forte protection du vrai parti conservateur. On n'a pas voulu le comprendre partout; mais on le comprendra plus tard. "

En attendant, le Journal de Québec est dans sa jubilation. Maintenant que par ses hyperbriques protestations de dévouement au clergé, il a réussi à s'élever, il regarde du haut de son impudence les évêques et les prêtres, et il leur crache à la figure. Il se croit modestement un héros, et il s'imagine que ses articles sont des coups de massue. Il faudra l'entendre se vanter d'avoir abattu celui-ci, terrassé celui-là, et un autre hors de combat, etc. Et quand il jette les yeux sur l'avenir, quand il se rappelle ses rêves ambitieux, il faut connaître les fanfaronnades qu'il confie à ses intimes. Ah? M. Langevin, vous n'avez qu'à vous bien tenir? "

Il est vraiment difficile d'admirer un temps qui peut favoriser cette immense ambition d'un sot? "

Triste époque où le journal devient une voiture de place stationnant sur le marché des gouvernements, et où les entreprises publiques deviennent ainsi les ficelles de l'ambition des spéculateurs! "

Nouveau Monde.

Le Maréchal McMahon.

On lit dans le Journal du Havre: "

Nous aimons, et nous admirons ceux qui, comme McMahon, savent être à la fois un homme et un soldat, et non un politique de parti. Nous avons eu occasion de dire déjà combien les courtes proclamations, honnêtes et sincères, de ce maréchal, nous ont frappé. Voici une lettre qu'il écrit aux électeurs de la Charente-Inférieure pour refuser la candidature à l'Assemblée Nationale. Rien de plus décisif, rien de plus digne de respect que ce langage, et nul homme ne nous semble plus loyal que celui qui le parle. On voulait en faire un monck. Il ambitionne une autre gloire, sans doute, et plus belle: celle d'être et de rester un bon citoyen, un vrai français. "

Paris, 2 juin 1871.

" Monsieur, "

" Je vous prie d'exprimer aux personnes du département de la Charente-Inférieure qui avaient bien voulu penser à moi pour la députation, ma reconnaissance de l'offre que vous m'avez transmise en leur nom. "

" Je vous prie de leur faire connaître que je ne puis accepter, dans la supposition même que j'aurais été nommé sans faire aucune démarche pour atteindre ce but. "

" Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. "

" Maréchal McMahon "

L'Union Allet et les Zouaves de France.

Les Zouaves Pontificaux Canadien de l'Union Allet avaient envoyé, il y a déjà quelque temps, une adresse d'éloge et de sympathie à leurs frères d'armes qui se sont distingués en France lors de la dernière guerre: ils ont reçu la réponse suivante que nous nous empressons de publier, persuadé qu'ils la liront avec plaisir ainsi que les noms qui se trouvent au bas et qui leur sont très-familiers: "

A Messieurs les membres de l'Union-Allet. "

Messieurs, "

Après les calamités sans exemple qui sont venues s'abattre sur notre malheureuse patrie, au milieu de nos douleurs et de nos blessures encore saignantes, nous avons été heureux de recevoir le témoignage de votre fraternelle sympathie. "

Dieu a châtié la France, cette terre de St. Louis, dont vous évoquez le souvenir, parce qu'elle avait renoncé à ses traditions séculaires, et ses désastres ont commencé le jour où elle a oublié quel était la fille-aînée de l'Eglise. Mais il a été donné aux quelques soldats qui étaient restés jusque au bout fidèles à sa mission, de verser leur sang pour la grande cause de la patrie envahie, et de porter haut et ferme le drapeau de la petite armée pontificale. Si nous avons fait quelque bien, c'est que nous étions de cœur et d'âmes zélés zouaves pontificaux. "

C'est avec ce cœur, c'est avec cette âme que nous vous envoyons nos remerciements et ce cri de notre suprême espérance, ce cri, qui, lorsque nous nous omettrons notre devoir en France, doit nous trouver tous réunis dans un même sentiment de respect et d'amour: "

A ROME ET VIVE PIE IX.

Le général commandant la Légion, Baron de Charrette; J. Daniel, armurier; A. Lauré, sergent; E. Simon, sergent-major; M. M. Blevence, sergent; L. Lefèvre, sergent; M. LeGal, caporal; Petitjean, caporal; C. Tréouret de Kestrat; H. Lafon, lieutenant; G. Gouettepagnon, capitaine; d'Aboussier, R. du Plessis, capitaine; G. de Hillier, sous-lieutenant; J. Guérin, capitaine; E. LeLay; de Montoult, major; du Tilleul, commandant des éclaireurs. "

A. Sioban de Kersabee, capitaine; J. de Traversay, lieutenant; C. de Coussin, chef de bataillon; Comte V. de Mirabal, capitaine; A. de Boudard, sergent-major; Benoit, lieutenant; J. M. La Goni-due de Tressan, chef de bataillon; Félix Niel Mau-rice de Reau; H. de Morin, capitaine; H. de Lom-melay, sous-lieutenant; Brandois, capitaine; H. Landeau, sous-lieutenant; L. Pavy, Boquet des Chaux, capitaine; J. Renaux, lieutenant; A. Gasconi, lieutenant; E. de la Rochette, sous-lieutenant; E. de Kermel, sous-lieutenant; de Borderie, lieutenant; H. Sioban de Kersabee, sous-lieutenant; J. de Pouy, lieutenant; C. Cordonnier, lieutenant; A. Vivet, de la Tonayne, capitaine; J. Mauduit; Posnick Ives-Marie; R. de la Bégassière, capitaine; E. Berger, capitaine; Cornuend Jean-Marie; A. Bouvalet, lieutenant; F. Mary, E. Perreault, Chs. Paillet. "

C. Paillet, caporal; A. Lafard, H. de Sade, sergent; J. Poulin, sous-lieutenant; de Tourmignies, sergent; M. Jégat; Alexandre Vittrant, sous-lieutenant; J. Condroyer, adjudant, Baron d'Aubigny; Achille de la Noë; F. Renaud; E. Coqueugnot, caporal; L. de Thésy, caporal; M. de Beapré, sergent, Gaccon de Villèle, lieutenant; L. P. Truchet, caporal; R. M. de la Couture; C. Bayard, sergent; Henry du Pavillon; Halgand, lieutenant; H. du Rusque, sous-lieutenant; J. de Norville caporal; A. de Mortal; L. Joubert, capitaine; Z. Landry; Jos. Maujoun du Gasset, sergent-fourrier; Paul Miqujoun du Gasset, Jules Frohard, sergent; E. de Cathelineau, H. de Hérédée, J. Morgari; Beaufreys; Boyot, sergent-major; F. Boyen, A. de Montebrier, capitaine; H. Chau-rand, sous-lieutenant; Xavier Estève, caporal; Félix Blais, caporal; C. de Langousie, sous-lieutenant; René Joly, capitaine; Vicomte du Puget, lieutenant; Henry Wyart, capitaine adjudant major; G. Guéguen, sous-lieutenant; Henry Dérély, capitaine; L. d'Andigny; Antoine Connen, sergent-major; L. de Rigaud, lieutenant; Chs de Vésins, sous-lieutenant; Baron Anatole d'Arbalterier, capitaine; de Puyex, sergent-major; Bodin, sous-lieutenant; Louis de Marcy; Lencère, sergent-fourrier; O. Lallemand, commandant; B. de Montferand, sergent; Eugène de Gerlach. "

L'Etat de la France.

Extrait d'une lettre parisienne à un canadien. "

D'après tout ce que je viens de vous dire mon Cher Ami, je m'empresse maintenant de vous rassurer sur notre entrée dans Paris qui ne peut vous offrir aucun danger pour vous soyez pourvu d'un bon passe-port. Car il ne faut pas vous le cacher, tout étranger est, à l'heure qu'il est, suspecte. Mais vous n'en êtes pas un pour nous d'après votre long séjour au milieu de nos familles: il y aura toujours, espérons le, quelque un pour vous réclamer comme un des nôtres. "

La guerre civile est-elle finie? oui. La tranquillité est-elle parfaite? non. Il y a de nouveaux les communistes dont on n'a pas encore fait une justice assez grande pour les réduire entièrement; et les Bonapartistes donc, qui travaillent sous main, mais sans succès, il faut bien l'espérer pour l'honneur de la France. Ce qui nous manque pour rétablir, c'est un sabreur et non un valetudinnaire de 74 ans. "

Pour nous revenir à Paris j'ai même occasion d'aura été plus belle. Tout Paris à vendre ainsi que ses environs. Vous pouvez encore avoir cette jolie petite maison et son jardin qui nous convenait tant à la Varennes et que nous visitâmes ensemble en 1865 pour 22 mille francs au lieu de 27 mille que l'on vous a demandé à 15 et j'oserais dire qu'elle serait à vous pour 20 mille. C'est le propriétaire lui-même qui était avec moi dans le même wagon qui vous a conduit vous deux à Paris pour nos affaires ce matin. "

En terminant, je dois vous dire que nous appréhendons tous ici la contre-révolution pour les départements, les grands centres surtout tels qu'Amiens, Lyons, Marseille, et Bordeaux, etc. Que Dieu les en préserve. "

J'espère bientôt vous revoir, nous pleurerons ensemble sur les ruines de notre bon Paris, nous causerons de mon Père infortuné qui fut trouvé mort comme je vous l'ai déjà dit, rue de Rivoli, et qui fut votre si grand ami. Nous causerons de mon frère Louis disparu sans que l'on sache ce qu'il est devenu et de tant, et de tant d'autres etc. Nous consolerons ma pauvre mère..... Oh, mon cher ami, venez, vous trouverez en moi et dans les miens des cœurs chauds et dévoués, des hommes comme vous, voués à la grande cause c'est-à-dire royalistes après comme avant adrienne ce qui pourra! Mais nous aurons servi la Patrie et son Roi, Dieu, après tant de bouleversements et d'épreuves. "

MEMBRES ELUS.

Québec Centre.....	L'hon. H. L. Langevin
" Est.....	Rhéaume
" Ouest.....	Hearn
Montmorency.....	Hon J. Cauchon
Portneuf.....	LaRue
Mégantic.....	Hon. G. Irvine
Dorchester.....	Larochelle
Laval.....	Belleroose
Shelbrooke.....	Hon. M. Robertson
St. Hyacinthe.....	Bachand
L'Assomption.....	Peltier
Stanstead.....	Loeke
Montréal Ouest.....	Cassidy
" Est.....	F. David
" Centre.....	Holton
Hochelaga.....	Beaubien
Terrebonne.....	Chapleau
Nicolet.....	Méthot
Brome.....	Lynch
Kamouraska.....	Roi
St. Maurice.....	Gérin
Deux Montagnes.....	Procureur-Général Ouimet
Comté de Québec.....	Hon. P. J. O. Chauveau
Soulanges.....	DeBeaujeu
Bellechasse.....	Pelletier
Trois-Rivières.....	Maihot
Joliette.....	Dr. Lavalée
Bagot.....	Gendron
Maskinongé.....	Houde
Lévis.....	Dr. Blanchet
Richmond et Wolfe.....	Picard
Missisquoi.....	Dr. Brigham
Champlain.....	F. X. A. Trudel
Témiscouata.....	Elie Mailloux
Chambly.....	LaRoque
Vaudreuil.....	Lalonde
Argenteuil.....	Bellingham
Yamaska.....	Gill
Jacques-Cartier.....	LeCavalier
Montcalm.....	Dugas
Huntingdon.....	Sanders
Shefford.....	Laframboise
Napierville.....	Dr. Lafontaine.

Dombrowski, général des forces de la Commune, Polonais.
Van Ostal, commandant du 15^e bataillon, Hollandais.
Vetzel, commandant des torts du sud, Allemand.
Wroblewski, général, commandant l'armée du sud, Polonais.
Witton, chirurgien-major du 77^e bataillon, Américain.
D'après des renseignements que *Paris Journal* a lieu de croire exacts, Mortier membre de la Commune, qui a été fusillé jeudi, était un Hollandais dont le véritable nom était Norjé. Son père a dirigé longtemps un des grands journaux d'Amsterdam.
Okolowicz et ses frères, général et officiers d'état-major, Polonais.
Ostyn, membre de la commune, Belge.
La Cécilia, général en chef, Italien.
Pisani, aide-de-camp du général Flourens, Italien.
Potamzoni, aide-de-camp du général Dombrowski, Polonais.
Sazdziewski, commandant du fort de Vanves, Polonais.
Sugno, directeur de la musique à l'Opéra, Italien.
Romanelli, directeur du personnel de la guerre, Italien.
Thaller, sous-gouverneur du fort de Bicêtre, Allemand.

NOUVELLES.

Nous regrettons d'apprendre le pénible accident qui est arrivé vendredi dernier aux scieries de M. Stoddard.
Pendant qu'il était à réparer une des échasses, M. Mitchell, ingénieur en chef du moulin tomba sur une barre de fer dans un étage inférieur. Il se brisa les intestins et reçut des blessures tellement graves que l'on désespère de ses jours.

Un des officiers revendu du camp de Laprairie hier, nous apprend que depuis la formation du camp trois volontaires sont morts : l'un en tombant de son cheval un autre subitement et un troisième d'une maladie de poitrine.

Il y a maintenant 5,500 hommes au camp de Laprairie. M. Osborn Smith en est le commandant en chef. M. Hardwood s'est retiré pour raisons de santé. On nous dit qu'il est possible qu'il abandonne complètement la vie militaire. Dans ce cas le Lt-Col Hanson serait appelé à lui succéder et M. Aug. Larue de cette ville serait nommé Major de Brigade en remplacement du Lt-Col Hanson.

On essaye, depuis quelques jours, un sifflet à vapeur que l'on doit placer sur le phare flottant de l'île Rouge. On croit que ce sifflet pourra se faire entendre jusqu'à une distance de 15 milles, pendant les temps de brouillard.

Une bourrasque de vent a fait beaucoup de ravages à Annapolis. Une grande maison nouvellement construite, appartenant à M. McLaughlin, a été renversée et est en ruines. Une autre, appartenant à M. Belfort, a été tellement maltraitée par le vent qu'on devra la démolir. Plusieurs autres maisons ont été renversées.

Un terrible accident, qui n'est que la répétition de plusieurs autres pour la même cause et par manque de prévoyance et des plus simples lois de la préservation personnelle, est arrivé au Bic. hier matin.

Un homme a été tué et deux autres grièvement blessés par l'explosion d'une mine, sur la construction de la section 5 du chemin de fer Intercolonial. Nous ne connaissons pas les noms des victimes de ce pénible accident.

Voix du Golfe.

FEU DANS LES SAVANES.—Le feu a fait de grands ravages dans la savane de St. Dominique et St. François dans la journée de lundi. On entreprenait beaucoup de crainte pour les maisons. La fumée s'élevait dans les airs en épais tourbillons et le feu courait avec une grande rapidité. Le passage dans le chemin était dangereux.

Hier matin près de Forestville, George Combs tira un coup de revolver sur John H. Spence et le blessa, dans un moment de colère. Après cette action infâme, Combs se sauva dans les bois. Les autorités sont à sa poursuite, mais n'ont encore aperçu aucune trace de ce malfaiteur.

Un jeune homme du nom de Thomas McChard, employé chez M. Lemons fut coupé en deux par une scie circulaire. Il mourut instantanément. Ce jeune homme infortuné venait de se marier et s'était arrêté à Ecosse que depuis un mois.

Une femme d'Ottawa a tenté d'incendier un lot de maisons dans la rue Dalhousie, avec du pétrole.

Avant-hier soir, à Papineauville, cinq individus attaquèrent deux de leurs semblables et les frappèrent à coups de pierres. Un de ces derniers reçut une blessure assez sérieuse. Il paraît que la principale cause de cette bataille était que les deux attaqués étaient d'un parti politique différent de celui des attaquants.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* : « Avant-hier soir, Letitia Healey, âgée de 5 ans, demeurant chez ses parents, No. 1533 Second avenue, ayant été voir un feu de joie allumé par des gamins dans un lot vacant, sur le derrière de sa résidence, eut ses vêtements atteints par la flamme. Malgré la promptitude des secours, la pauvre enfant a été couverte de brûlures auxquelles elle ne survivra pas. »

Un mouvement très considérable se produit en Angleterre autour de Napoléon III.

L'ex-empereur a reçu, peu de temps pendant la semaine dernière, « deux mille neuf cents lettres », dont quelques unes seraient bien étrangères, du moins par le caractère de ceux qui les ont écrites. Les cartes de visite envoyées sous enveloppe ne se comptent plus.

Les affaires, en France, ne sont pas menées, en ce moment, par de tout jeunes gens.
On peut en juger par le tableau de l'âge de nos gouvernants :
M. Thiers, né en 1797, — 74 ans.
M. Dufaure, 1798, — 73 ans.
M. Barthélemy-Saint-Hilaire, 1800, — 71 ans.
M. de Larcy, 1805, — 66 ans.
M. Jules Favre, 1806, — 65 ans.
M. Victor Lefranc, 1809, — 62 ans.
M. le général de Cissey, né en 1812, — 59 ans.
M. Lamiral Pothuan, 1814, — 57 ans.
M. Jules Simon, 1814, — 56 ans.
M. Pouyer-Quertier, 1817, — 54 ans.
M. Lambrecht, 1818, — 53 ans.

Ainsi, ces onze chefs, en comprenant dans leur nombre M. Barthélemy-Saint-Hilaire, le vrai secrétaire de la République, représentent 690 années.

La commission du budget a fixé ainsi qu'il suit les traitements des hauts dignitaires de l'Etat en France :
Chef du pouvoir exécutif, 40,000 fr. par mois : ministres, 50,000 fr. an.
Ces traitements sont soumis à la mesure générale de la retenue de 30 00.

On s'occupe de réparer le château de Chambord, où le chef de la maison de France doit se rendre dans le courant du mois de juillet.

Quand au prince Napoléon, il a, assure-t-on, écrit au directeur de l'établissement des bains de Frascatti, au Havre, pour le retenir le logement que le prince Jérôme y occupait naguère.

Mademoiselle Rye, amenée en Canada, par le steamer *Prussian*, arrivé à Québec, lundi dernier, 125 enfants, dont 114 filles et 11 garçons, qu'elle conduisit dans la Province d'Ontario, où elle s'efforcera de leur trouver des situations.

Mademoiselle McPherson, a aussi amené par le même steamer, 102 enfants, presque tous des garçons, qu'elle conduisit à Belleville, Ontario.

LE TYPOGRAPHE.—L'on se dispute encore tous les jours sur l'âge de la typographie. Les Chinois réclament l'honneur de l'invention des caractères mobiles l'an 930 de l'ère chrétienne. Vers la même époque les hollandais réclament que l'un de leurs compatriotes L. Koster ait inventé les caractères en bois en Hollande ; John Gensfleisch, Gutenberg de Meut et Faust, se disputent l'invention des types en métal, dans l'année 1431. Peter Schaeffer, inventa la fonte des caractères en 1452. En 1459 Fr. Corbelli de Harlem, introduit le premier art typographique en Angleterre en se servant de caractères pour l'université d'Oxford. En 1471, Wm. Caxton mercier ne Londres y introduisit une presse qui fait fonctionner jusqu'à sa mort en 1494. Aldus Mauntius est le premier à fonder des caractères hébraïques, grecque et italiennes ; le premier livre grec est imprimé en 1478 et le premier livre hébreux en 1478.

Le concours en typographie entre M. Mondoux, de la *Minerve*, et M. Barrette, du *Nouveau-Monde*, a eu lieu, vendredi soir, aux ateliers du *Nouveau-Monde*.

Un grand nombre de leurs confrères et plusieurs autres personnes s'étaient empressées de venir assister à cet intéressant tournoi et ont suivi les progrès de la lutte avec une vive curiosité.

Les juges étaient MM. W. F. Daniel, président ; M. Sabourin et P. S. White ; M. M. Godin, comme arbitre.

Après seize minutes de travail, M. Barrette vida son premier composteur, et l'heure prescrite il fit 2,038 ems, M. Mondoux composa 1,944 ems.

La victoire de M. Barrette lui donne le titre de Champion.

Il n'est pas son intérêt de dire que M. Barrette et Mondoux ont fait chacun, dans une heure, plus d'ems que les vainqueurs dans le dernier concours international.

M. George Afranberg, qui a remporté alors le premier prix, a composé seulement 1,822 ems.

Nous devons regretter plus que jamais qu'un accident ait alors obligé les juges de mettre M. Barrette hors de concours, car son admirable habileté lui assurait un triomphe facile sur tous ses concurrents. — *Nouveau-Monde*.

Nécrologie.

Nous apprenons avec douleur, la mort de Dame Marie Adeline Haroux, épouse de Ls. J. Bte. Beauchemin, veuve M. Leduc, de la paroisse St. Etienne.

Cette femme vertueuse est décédée hier, à 9 hrs. P. M.

Elle laisse pour pleurer sur sa tombe six enfants inconnus à tous.

On nous communique la lettre suivante :

Archevêché d'Alger.
Alger le 6 juin 1871.

A Messieurs les souscripteurs au fond de secours des Français.

Messieurs,
Je viens de recevoir le don généreux de cinq cents livres stg., que vous avez bien voulu m'adresser pour m'aider à secourir les émigrants de l'Alsace et de la Lorraine.

Je tiens à vous en exprimer sans retard ma vive et sincère gratitude.

Mon but en faisant appel aux malheureuses victimes de la guerre dans ces deux provinces et en les engageant à venir se fixer en Algérie a été, sans doute et tout d'abord de leur témoigner ma sympathie paternelle en qualité de leur ancien évêque, mais aussi d'attirer vers notre colonie africaine une population laborieuse, morale et chrétienne.

Le Canada doit d'autant mieux comprendre l'importance de cette question qu'il a été ainsi, beaucoup peuplé lui-même par la fleur de nos villes et de nos campagnes, tandis que jusqu'à ce jour, par une aberration étrange, la France n'envoie à l'Algérie, que son écume, les transportés politiques et en emparés presque partout de la direction de l'opinion et de celles des affaires publiques, et ils nous font beaucoup de mal.

Vous voulez bien, messieurs, sur la demande qui vous en a été faite en mon nom, par Mm. Millot et Santenac, excellents prêtres de mon diocèse, vous associer à notre pensée et à notre œuvre, soyez en bénis. A travers les mers qui vous séparent, l'Algérie exprime, par ma voix, au Canada, son frère aîné, sorti comme lui du sein généreux et fécond de notre vieille et malheureuse France sa reconnaissance et ses sympathies fraternelles. Elle demande à Dieu que vous soyez préservés de tout de malheurs qui sont, à la fois venu fondre sur nous et que notre grand, charitable et bon pays poursuive les destinées dont ses vertus et ses lumières le rendent si digne.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments de haute et respectueuse considération.

CHARLES, Archevêque d'Alger.
Evêque Admin de Constantine.

Décès.
A St. Pierre les Bequets, samedi matin, à l'âge de 79 ans et 6 mois Joseph Chandonnet père de M. l'abbé Chandonnet. Ses funérailles auront lieu lundi, le 3 juillet à 10 h. Les parents et amis sont priés d'y assister.

AVIS.
Je déclare que je ne payerai point tout compte fait par n'importe quelle personne, sans un billet de ma part.
N. O. LARUE, Praz.
St. Paulin, 30 Juin 1871.

Prix du Marché des Trois-Rivières.

Corrigés au magasin de M. Ouséme Carignan.

Les Trois-Rivières, 1 Juillet 1871.

Orge.....	3 0	@	3 9
Pois.....	5 0		6 0
Avoine.....	2 3		2 6
Sarrasin.....	3 0		0 0
Fleur de campagne par quintal.....	14 0		15 0
« Sarrasin.....	10 0		12 0
Porc frais par lb.....	0 6		0 7
Lard salé par lb.....	0 9		0 7
Lard par 100 lb.....	40 0		45 0
Beuf par lb.....	0 6		0 7
Beuf par 100 lb.....	40 0		50 0
Mouton par lb.....	0 3		0 6
Dindes par couples.....	9 0		10 0
Oies.....	0 0		0 0
Canards.....	1 8		2 0
Poules.....	2 6		3 0
Poulets.....	2 0		2 6
Pigeons.....	1 0		0 0
Oufs frais par douz.....	0 6		0 7
Beurre frais.....	0 9		1 0
Beurre salé.....	0 9		0 11
Saindoux par lb.....	1 0		0 0
Sucre d'érable par lb.....	0 6		0 6 1/2
Miel par lb.....	0 7		0 0
Oignons par minots.....	7 0		7 6
Fèves par minot.....	6 0		7 0
Patates par minots.....	1 6		2 6
Paille par 100 bottes.....	10 0		15 0
Foin.....	45 0		47 0
Bois franc, érablé 3 pieds.....	16 3		17 6
« mêlé.....	10 0		12 0
Epipette rouge.....	12 6		14 0

MARCHÉS MONÉTAIRES DE MONTREAL.

Montréal, 30 Juin 1871.

Or ouvert à 111 1/2, monté à 000 et fermé à 111 1/2.
Greenbacks achetés de 10 1/2 à 00 et vendus de 10 1/2 à 00.

Change sterling de 10 à 10 1/2.
Change sur New-York tendu à 10 1/2 à 0.

Traites d'Or pair à 4 d'escompte.
Gros Argent Américain 4 à 0 ; Petit 5 1/2 à 0 ; Anglais 4 1/2 ; Imparfait \$1,10 par once.

Marché de New-York, 30 juil.

Coton.—De 17 1/2 à 00 pour middling uplands.
Farine.—Marché ferme ; reçu 9,000 quarts, ventes 8,000 qrs, de \$5.00 à 5.90 pour supérieure de l'Etat et de l'Ouest, \$6.15 à 6.50 pour commune à choisie extra de l'Etat, \$6.10 à 6.80 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, \$5.20 à 6.00 pour R. H. O.

Farine de Seigle.—Ferme, de \$4.25 à 6.10.
Blé.—Tranquille ; reçu 1,550 minots, ventes 32,000 mts, \$1.25 à 1.50 pour nouveau du printemps, \$1.60 à 1.69 pour nouveau.

Seigle.—Reçu 00.00 mts, Blé d'Inde.—Reçu 22,000 mts, ventes 66,000 minots, de 66c à 76c pour nouveau melle de l'Ouest, 75c.
Orge.—Lourd.

Avoine.—Reçu 27,000 minots, ventes 14,000 minots, de 64c à 67c pour de l'Etat et de l'Ouest.
Lard.—\$15.85 à 16.00 pour nouveau mess, \$00.00 à 50.00 pour do.

Saindoux.—De 9c à 10 1/2 pour fondus à la vapeur, 10 1/2 à 50c pour fondus au chaudron.
Beurre.—Ferme, de 12c à 24c pour de l'Etat.
Fromage.—Tranquille, 10c à 13c.

A. LAVIGNE,

Marchand de PIANOS et de MUSIQUE.

114 Rue St. Jean Québec.

A l'honneur d'informer le public qu'il est agent pour la célèbre manufacture de pianos de

Knabe & Cie.

reconnue la meilleure marque de l'Amérique et pour les célèbres Orgues-harmoniums de

S. D. & H. W. Smith.

admises par tous les artistes qui ont eu la bonne fortune de les examiner.

A Lavigne a toujours en magasin un nombre considérable de ces instruments et invite les personnes qui veulent se procurer un instrument de première classe de vouloir bien l'honorer d'une visite.

Aussi toujours en magasin un grand assortiment de pianos bon marché chez

A. LAVIGNE.

114 rue St. Jean (Bâtisses de la Banque d'Epargnes, Québec, 1 an.

3 juillet 1871.

PIANOS ET ORGUES.

Chickering & Fils.

Steinway & Fils.

Haines & Frères.

PIANOS FORTE.

Geo. A. Prince & Cie.

Mason & Hamelin.

Orgues pour Salons et Eglise.

LES instruments mentionnés ci-dessus ont été l'objet des plus hautes appréciations partout où ils ont été exposés et ont obtenu le plus grand succès à l'Exposition de Paris, en l'année 1867.

Notre agence pour la vente de ces instruments est maintenant établie à Québec (dans le magasin de musique de M. MORGAN) et nous offrons au public la facilité de se les procurer aux prix qu'ils se vendent aux manufactures, à des conditions libérales et nous serons heureux de donner tous les renseignements qui seront désirés, quand on nous les demandera.

Nous avons aussi en magasin d'autres instruments venant d'autres manufactures renommées, ainsi des pianos de seconde main que nous offrons à bon marché.

S. SICHELL & C^{ie}.
Rue de la Fabrique.

Québec, 1er Juillet 1871.—1a

Commis demandé.

UN commis qui aurait beaucoup d'expérience, dans le commerce de marchandises Stches, et Hards Fantes, et muni de bonnes recommandations, trouverait de l'emploi immédiatement.

S'adresser, franco, au bureau du *Journal des Trois-Rivières*.

Trois-Rivières 29 mai 1871. 3.

25 lbs. de poile d'original à broder,

A vendre au magasin de

L. LESIEUR.

Séminaire de Nicolet.

La distribution des Prix aura lieu cette année, privé et sans solennité, dans la soirée de MARDI, 4 JUILLET. Les vacances s'ouvriront le lendemain.

Nicolet, 20 Juin, 1871.—3-f.

VENTES PAR LE SHERIF.

N^o 635. Charles Lemieux ex. Aimé Trépanier. Pour être vendue à la paroisse de St. Narcisse le 16 Juillet 1871, à 11 a. m.
N^o 443 Athanasie Beaudet et al. ex. Pierre Laplante. Pour être vendue à Nicolet, le 15 Juillet 1871, à 11 a. m.
N^o 1057. Israël Paris ex. Eustache Barabé. Pour être vendue à St. Pierre les Bequets, le 1 Septembre 1871, à 11 a. m.
N^o 453 Dame Adélaïde Morasse ex. Félix Bédard. 5 immeubles, pour être vendus à St. Pierre les Bequets le 7 Septembre 1871, à 10 a. m.
N^o 850. Jean Baptiste Prévost ex. Joseph Massicotte. Pour être vendue à St. Narcisse le 22 Septembre 1871, à 10 a. m.

Collège des Trois-Rivières.

LES vacances s'ouvriront MARDI 4 JUILLET. Les membres de la Société Littéraire donneront à 8 h. A. M. une séance à laquelle seront admis les parents des élèves et les amis de l'éducation.
Cette séance se terminera par la proclamation des prix.
Les Trois-Rivières, 24 Juin 1871.

LE SOTHÉRION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'une importante découverte, c'est le SOTHÉRION, Papier pulmonaire, anti-asthmatique.

Ce nouveau remède longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie considérée jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes les conditions de l'efficacité, et assure la guérison. Ce remède unique, presque providentiel, ne peut tarder d'être universellement connu. Depuis le peu de temps qu'il a commencé d'être en usage des cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le SOTHÉRION est infailible contre la maladie des voies respiratoires. Il guérit la pleurésie pulmonaire ou consommation, l'asthme, les bronchites, la toux nerveuse, la grippe, l'irritation de poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépot général pour la France :

No 14, rue de Castiglione, Paris.

Pour le Canada :

Chez le Dr. POUTIER, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Puisseance du Canada :

EVANS, MERCER ET C^{ie}, Montréal.

En vente aux Trois-Rivières, chez M. G. EASON.

26 juin 1871.—1m

OUVERTURE D'UN DEBIT DE TABAC.

—00—

J. SIEGEL a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un *Débit de Tabac et Cigares* sur la rue Notre-Dame dans le block connu sous le nom de *block Kierman*. Il aura constamment en mains un assortiment des plus variés de TABACS FINS, tels que :

GOLD-LEAF, ELDERADO, TURKISH,

SULTANA, VIRGINIA, CAVENDISH,

&c., &c., &c.

TABAC EN PLUG.

BRITISH CONSOLS, YELLOW BIRD,

SOLACE, NAVY,

VICTORIA, PRINCE OF WALES

&c., &c.

En CIGARES une variété remarquable importée directement des premières manufactures, depuis les qualités ordinaires jusqu'aux meilleurs CIGARES DE LA HAVANE.

En PIPES, l'assortiment comprendra toujours un très-bon choix de pipes en CUME-MER, unies et ouvragées, pipes en RACINES DE BRUYERE, système hygiénique et autres, PIPES EN GRES, PORCELAINES, TERRE CUITE, &c., Ainsi que tout autre article pour les fumeurs et quantité d'autres.

Il annonce aussi qu'il a le seul dépôt de

LAGER BEER.

Pour le District des Trois Rivières.

Les Trois-Rivières, 23 mai 1871.—1m

AVIS.

J'ai l'honneur d'informer le public que j'ai quitté mon commerce de détail à dater d'aujourd'hui, et que M. ADOLPHE BALCER, de New-York, est mon successeur dans cette branche.

Il me reste encore l'agréable devoir de remercier les Dames et Messieurs de la ville et du district, pour l'encouragement et la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder depuis tant d'années, et j'espère et souhaite qu'ils voudront bien l'accorder aussi à mon successeur.

HENRY M. BALCER.

Trois-Rivières, 9 mars 1871. 83

D'après l'avis ci-haut, le soussigné,

ADOLPHE BALCER,

a l'honneur de soumettre au public qu'à partir de ce jour, il a pris possession du magasin de M. HENRY BALCER.

Son récent séjour à New-York, une longue suite d'années passées à Paris, ses relations multipliées avec les meilleurs fabricants et exportateurs d'Europe et des Etats-Unis, le mettent à même de continuer la ligne de

Chapeaux et Pelleteries

avec tous les avantages requis et il s'efforcera par tous les soins et le bon vouloir possible de s'accommoder au meilleur goût du jour et à toute demande qu'on voudra bien lui soumettre.

ADOLPHE BALCER.

AVIS.

Le sousigné devant quitter l'hôtel St. Laurent au premier de Mai prochain pour reprendre l'hôtel Piquin, offre ses plus sincères remerciements à tous les messieurs de la ville ainsi qu'à ceux de la campagne pour le bon accueil qu'il a reçu de leur part. Il saisit cette occasion pour solliciter de nouveau le bienveillant patronage du public lui donnant l'assurance qu'il trouvera tout le confort désirable dans le nouvel hôtel qu'il tiendra, et qu'il sera servi avec la même politesse que par le passé.

Trois-Rivières, 24 avril 1871. 96

H. R. DUFRESNE,

Notaire Public

ET

SYNDIC OFFICIEL,

BUREAU : RUE NOTRE-DAME.

Trois-Rivières, 24 avril 1871. 96

CITY AUCTION ROOMS
RYAN & RICKABY,
Auctioneers & Commission merchants
NOTRE-DAME STREET.

CONSIGNMENTS respectfully solicited, charges moderate, and returns prompt.
Three-Rivers, May 2nd 1870.

NOUVELLE BOUTIQUE.

La sousignée informe le public qu'elle vient d'ouvrir une boutique sur la rue St. Antoine, en face du magasin de ferblanteries de M. Luckeroff. Toutes commandes pour vêtements, pantalons, vestes, etc., se font exécutées avec soin et promptitude et à des prix extrêmement réduits.

Elle annonce aussi aux dames qu'elle se chargera de toutes commandes pour robes, manteaux, etc., suivant les derniers livres de modes.

Elle sollicite une part du patronage de la ville et des campagnes.

ELISE DUSSEAU, 97

Trois-Rivières, 27 avril 1871.—3 m.

Liste des Lettres non réclamées

Au Bureau de Poste des Trois-Rivières,
Pour le mois de Avril 1871.

Endemandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

B	Baillet, Louis	Bernard, David
	Bélard, Peter	Bernaquer, Joseph
	Boulard, Gabriel	
C	Comau, J.-B.	Cadorette, Hermin
D	Ducourey, Mad.	Désaulniers, Agnes
	Dubé, Angélique	Delisle, Célestin
F	Franeour, Onésime	
G	Gervais, Urbain	Girard, Honoré
	Giroux, Md. Veuve	Girard, Joseph
	Girard, Rue St. Philippe	
H	Hamel, Octave	Matfield, Philip
	Human, Augustin	
L	Lepage, Louis	Lapollie, Lucie
	Lefebvre, Maxime	Lefebvre, F. X.
	Lefebvre, Cleophas	Laliberté, Fod.
	Lesieur, Jean	Legaret, Célestin
	Lord, Cleophas	Laplanche, Josepo
M	Mercier, Charles	Martin, Michel
	Morin, Joseph	Masicoite, Philomène
	Martel, D.	Martin, O. Z
P	Panneton, Felix	Pleau, Charles
R	Richard, Cyrien	Rivard, Joseph
	Romar, Elie	
T	Miller Taylor, Arthur Cap. (?)	Trepanier, Isidore
	Teaurigoy, John	Thivierge, U.
	Toupin, Felix	
		C. K. OGDEN
		V. P.

Trois-Rivières, 1er Juin 1871.

A VENDRE.

UN emplacement de cinquante six pieds de front sur cent cinquante de profondeur dans la rue des FORGES, près du Marché avec trois maisons en bois, hangar, puits, etc., ci-dessus construites. S'adresser à DOMINIQUE VALLÉE, Horloger.

Trois-Rivières, 25 Mai 1871.

25 Années d'Expérience.

MARQUE DE COMMERCE

ENREGISTRÉE

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'Ecole de Médecine et Chirurgie à Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous des médecins praticiens et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

10. LE LEXIR TONIQUE du Dr. Coderre, a pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang) la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (flux blanches), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses, les Maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes Séminales Involontaires, dans la Consommation, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

20. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans les cas de Consommation, etc., etc.

30. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre, est de toutes les préparations en usage, celle qui procure les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhées, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens.

Agence générale chez LYMAN, CLARET & Co, No. 381, Rue St. Paul, Montréal.

La profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (et-devant Rue Lagacheville), Montréal.

En vente chez M. G. Edson, pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et Platon, Trois-Rivières.

Trois-Rivières 25 Mai 1871. 3,

BUREAU DE POSTE
DES
TROIS-RIVIERES.

Arrivée et départ des malles pour l'Été.

A commencer du 24 AVRIL 1871, jusqu'à nouvel avis les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

	Arrivée.	Départ.
1 Malle pour Montréal et Québec, par vapeur, quotidienne.....	8.00. A.M.	8.00 P.M.
2 Malle pour les Townships, et St. Grégoire, Nicolet, La Baie, etc., par chemin de fer, quotidienne.....	8.30. A.M.	Midi.
3 Malle pour Ontario, par chemin de fer, quotidienne.....	8.30. A.M.	Midi.
4 Rive Nord, par terre, pour Berthier, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, la Pointe-du-Lac, etc., quotidienne, excepté les lundis.....	10. A.M.	11.00 A.M.
5 Rive Nord, par terre, la Capla Madeleine, Champlain, Batiscan, Grondines, Cap Santé, etc., quotidienne, excepté les lundis.....	10. A.M.	11.00 A.M.
Rive Sud, malle par terre, pour Ste. Angèle de naval Bécancour, Gentilly, St. Pierre les Beccquets, Ste. Croix, etc., tous les lundis, mercredis et vendredis.....	10.30 A.M.	11.00 A.M.
7 Malles par terre, pour St. Maurice, St. Etienne, Shawinigan, Forges St. Maurice, tous les Mardi, Jeudi et Samedi.....	10 A.M.	11.30 A.M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
C. K. OGDEN, M. P.

Les Trois-Rivières, 24 avril. 1871.



DÉPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 12 Avril 1871.

Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre : 11 p. cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

13 avril, 1871.—j. n. o.
Les avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.

La "Canada."

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.
ÉTABLIE EN 1847.

Actif—Tout retenu et employé en Canada
au-delà de \$1,000,000
Revenu annuel 300,000
Réclamations payées depuis 24 ans 700,000

La seule Compagnie d'Assurance sur la vie autorisée par le Gouvernement Fédéral.

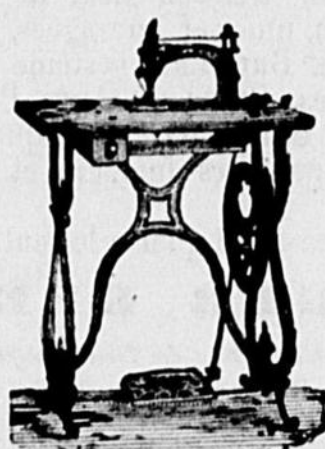
DONALD MURRAY,
Agt. général pour la Province de Québec,
181, Rue St. Jacques, Montréal.

EPHREM DUFRESNE,

Agt. Trois-Rivières.

37 mars 1871.—3m

"L'Osborn"



LE ROI DES MOULINS A COUDRE

EST CELUI APPELÉ OSBORN.

Il a toujours remporté le premier whicler où il a été exhibé contre les moulins Wheeler & Wilson; Singer; Lockman; Wangez, &c.
Le prix d'est que de \$35 et il est égal sous tous les rapports à tout autre moulin de \$50.
Agent : J. Q. Page, Dentiste, rue du Platon, Trois-Rivières.

N. B. On trouvera aussi chez M. Page des moulins à coudre de toutes sortes.
Trois-Rivières, 1er. Mai 1871

LOCKMAN'S
MACHINE A COUDRE A
POINT NOUÉ.

LA LOCKMAN est le plus grand progrès de ce jour. Elle fait une couture parfaite en formant un magnifique NEUD, tout à fait semblable des deux côtés de la pièce cousue. Ce point est le seul dans le monde entier qui se fasse d'une manière solide et sûr, comme d'habitude la vente de ces machines dans tous les pays le prouve. 20 machines à POINT NOUÉ se vendent contre une à chaîne simple ou à chaîne double.

LE "LOCKMAN" étant d'une construction très simple n'est jamais en désordre. Aucune dame ne devrait acheter une machine à coudre avant d'avoir vu la LOCKMAN.

Chaque machine est garantie pour un an.
WILSON, BOYMAN & Co,
Fabricants.
Hamilton, Ontario.

GEORGE HARVEY, seul agent pour la province de Québec, marchand de toutes espèces de machine à coudre et de fournitures de machine à coudre : aiguilles, fil, soie, huile, etc., aux plus bas prix. 343, Rue Notre-Dame, (magasin, d'objets de fantaisie de Boyce.)

20. Toute espèce de machines réparées par les meilleurs ouvriers; ouvrage garanti. On a besoin d'agents dans toutes les villes de la province auxquels les conditions les plus avantageuses sont offertes.

GEORGE HARVEY,
343, rue Notre-Dame, Montréal

19 juillet, 1870. 18

LA QUEEN

Compagn d'assurances d Liverpool
et Lo ne

CAPITAL.....£2,000,000 sterling.

Bureau principal.—Édifices de la Queen, Liverpool et Londres, rue Gracechurch.

Branche du Canada.—Bureau, Maison d'Echange, Montréal.

Directeurs.—Wm. Molson, éer, Président; Henry Thomas, éer, David Torrance, éer, et l'hon. James Ferrier.

Banquiers.—La Banque Molson.

Avisseurs Légers.—Mess. Ritchie, Morris et M. D.

Médecins Avisseurs.—Wm. Sutherland, éer, M. D.

Inspecteur.—Thomas R. Scott, éer.

Secrétaire résident et Agent général.

A. McKensie Forbes, 13, rue St. Sacrement, Montréal.

Le sousigné, ayant été nommé agent pour la compagnie nommée ci-dessus, assure à ceux qui désirent se faire assurer contre les pertes par le feu, qu'ils peuvent le faire aux conditions les plus favorables.

On accorde des polices sur la vie à des conditions aussi avantageuses que celles d'aucune autre compagnie respectable, faisant affaire en Canada.

CHS. DUMOULIN, Agent.

Bureau, Rue des Champs

Les Trois-Rivières, 10 Oct. 1870.—1 m. 42.

A Vendre.

10. Le lot No. 28 dans le 4ième rang St. Etienne.
20. Le lot No. 26 dans le 5ième rang St. Etienne.
30. Une terre à Yamachiche sur la Grande Rivière Yamachiche de 4 arpents sur 25. Voisins: Louis Gouzaque Grenier et J. B. Renier au nord est, et Sévère Gagnon au sud-ouest.
40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande Rivière de 4 arpents sur 25. Voisins: Louis Gouzaque Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au nord-ouest.
McDOUGALL & HOULISTON.

21 Janvier, 1871.

MAGASIN NOUVEAU.



En face du magasin de M. John McDougall.

Grand Assortiment de Chapeaux d'Automne venant des meilleures fabriques de Paris et de Londres.

Aussi un assortiment considérable de Pelletteries, telles que Visons, Martes de Gebeline, capeaux de chat sauvage, etc.

Le tout sera vendu à des prix très réduits.
Le plus haut prix est payé pour les pelletteries brutes. On sollicite une visite avant d'aller acheter ailleurs.

H. L. BUREAU.

Les Trois-Rivières 12 Sept.—j. n. o 34

A la Fabrique BUREAU.

Vous trouverez des Corsets à 36 SOUS.—Crinolines depuis 1 CHELIN en montant.

Venez voir et vous serez satisfaits.

Trois-Rivières 21 mars 1870. 85

Si vous voulez un bel habit allez chez

PHIL. GRAVEL,
MARCHAND-TAILLEUR,
(BLOC-SHORTS.)

Le sousigné remercie ses nombreux pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu durant les dernières vingt-cinq années, et il les informe qu'il sera toujours prêt à recevoir leur commande et à leur donner une entière satisfaction pour tout ouvrage dans sa ligne; ayant lui-même la surveillance dans son établissement il peut garantir tout l'ouvrage qui y est confectionné. Le public voyageur trouvera toujours dans son vaste établissement les meilleurs HABILLEMENTS COMPLETS à très-bas prix.
Son magasin contient toujours le plus bel assortiment de marchandises sèches.

DE PLUS :

Le sousigné, pour faciliter les personnes qui désirent acheter des "Machines à Coudre", a pris des arrangements à Montréal afin de toujours avoir à son établissement ces célèbres machines et tous les autres accessoires aux mêmes prix que dans les grandes villes.

PHIL. GRAVEL,

Rue du Platon.

Les Trois-Rivières, 20 déc. 1870.

P. P. P. P. P. P. P.



Vue parfaite produite,

en se procurant une paire de

LUNETTES PERFECTIONNEES

DE

LAZARUS & MORRIS,

Lunettes perfectionnées, vues parfaites

ES raisons particulières pour lesquelles ces lunettes sont préférées à toutes autres, sont :

Qu'elles ne fatiguent pas les yeux,
Qu'elles n'enflamment pas les yeux,
Qu'elles n'affaiblissent pas les yeux,
Qu'elles n'obscurcissent pas les yeux,

ET

Qu'elles fortifient les yeux,
Qu'elles préservent les yeux.

Elles ne requièrent pas de changement. Elles sont parfaitement achromatiques. En effet elles sont les seules lunettes perfectionnées que l'on puisse se procurer chez

W. A. J. WHITEFORD.

Seul agent pour Trois-Rivières.

Trois-Rivières 2 mars 1871. 82

Royal Victoria Hôtel.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a loué de nouveau, pour un terme de cinq ans, d'établissement, qu'il occupe actuellement comme hôtel d'été, la grande maison de M. Morgan s'étendant de la rue d'Artois à la rue d'Alfred, et de le remettre presque neuf. De son côté le Soussigné va décorer tout l'intérieur et renouveler la plus grande partie du meuble. Il espère qu'il aura à l'avenir le même encouragement qu'il a eu par le passé. Il profite de cette circonstance pour offrir ses plus sincères remerciements à ceux qui ont bien voulu l'encourager.

HUBERT PICHÉ.

24 Mars 1870 86.

Adresses d'Affaires.

Dumoulin, Turcotte & McLeod.

AVOCATS.

Bureau : RUE DES CHAMPS.

A CÔTÉ DE LA RÉSIDENCE DE

M. SEVERE DUMOULIN, Shérif,

Près du Palais de Justice.

CHS. DUMOULIN, F. X. TURCOTTE, M. McLEOD.

Les Trois-Rivières, 18 août 1870.

N. L. DeNONCOUR.

N. L. DeNoncour, avocat, a transporté son Bureau, porte venant de sa demeure privée rue, Royale.

19 mai 1870.

ALFRED DESILETS,

AVOCAT, Rue St. Joseph.

Trois-Rivières, 21 mai 1870.

J. B. R. DUPONT,

AVOCAT.

RUE Alexandre, en face de la résidence de dame

veuve Dupont.

Trois-Rivières, 2 février 1871.

F. X. GAUTHIER,

AVOCAT.

RUE Notre-Dame, porte voisine de la librairie de

MM. Dufresne, Frères, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 9 Janvier 1871. 68

Ephrem Dufresne,

AVOCAT, Bureau Rue Notre-Dame, dans la bâtisse

occupée par Mess. Dufresne, Frères, libraires.

Tr. Rivières, 30 mai 1870. 4

ULD. BELLEMARE,

AVOCAT, Bureau : Sur la Rue Royale, près de la

Cathédrale.

Les Trois-Rivières 21 mai 1870.

A. TURCOTTE.

AVOCAT, Rue des Champs. Bureau : en face du Pa-

lais de Justice.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870

J. BARNARD.

Arpenteur Provincial,

TIENT son bureau chez son père, Rue des Champs.

Trois-Rivières, 1 Sept. 1870.

W. A. J. WHITEFORD,

HORLOGER et BIJOUTIER, Rue

Notre-Dame, porte voisine de D. E.

Frigois, Écuier. Assortiment complet de

Bijouteries. Montres et Horloges réparés

dans les plus courts délais.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Geo. B. HOULISTON & Cie.

INFORMENT le public qu'ils tiennent leur Bureau

dans leur nouvelle Bâtisse, porte voisine du magasin

de M. J. Shortis, Rue du Platon, aux Trois-Rivières.

Ils continuent à prêter sur billets, lettres de changes,

etc., aux taux les plus réduits et à acheter et vendre de

l'argent dur et toute espèce d'argent non courant et fonds

Ils possèdent une excellente route et invitent respectueu-

sement les marchands et autres à y faire leur dépôt.

Sur tout dépôt pour un mois ou plus ils payent intérêt.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

Les Trois-Rivi